



RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE
MINISTÈRE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE
DIRECTION D'INTÉGRATION SOCIALE
SECTION D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

PUBLIÉ SUR L'INTERNET

Athènes, 12/02/2019
No de Réf: 1104

ADRESSE POSTALE: EVAGGELISTRIAS 2
CODE POSTALE: 10563

INVITATION OUVERTE
À L'ENREGISTREMENT DES ACTEURS RECONNUS DE REPRÉSENTATION
COLLECTIVE DES CITOYENS DE PAYS TIERS

LE MINISTRE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

Vu:

1. Le D.P. 123/2016 (A' 208) "Rétablissement et changement de nom du Ministère de la Réforme Administrative et de la Gouvernance Electronique, rétablissement du Ministère de Tourisme, établissement de Ministère de la Politique Migratoire, et de Ministère de la Politique digitale des Médias et de Communication, changement de nom des Ministères de l'Intérieur et de la Restructuration Administrative, de l'Économie, de Développement et de Tourisme et des Infrastructures, des Transports et des Réseaux".
2. Les dispositions de l'article 21 par. 3 alinéa (c) du D.P. 122/2017 (A' 149) "Organisme du Ministère de la Politique Migratoire".
3. Le D.P. 22/2018 (A' 37) "Nomination de Ministres, de Ministre Suppléant et de Vice-Ministres" par le quel Dimitrios Vitsas, nom de père Athanasios, est nommé au poste de Ministre de la Politique Migratoire.

4. Le besoin d'un enregistrement complet des acteurs reconnus de représentation collective des citoyens de pays tiers, afin d'initier une communication et une coopération avec le Ministère pour: a) réussir l'information plus complète tant des citoyens de pays tiers que des acteurs publiques coresponsables, sur les activités des acteurs reconnus de représentation collective et b) faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures de politique migratoire et des politiques d'intégration, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Intégration.

Invite

les acteurs reconnus de représentation collective des citoyens de pays tiers qui fonctionnent sur le territoire grec, d'envoyer les informations sur leurs acteurs pour l'enregistrement des acteurs par la Section d'Intégration Socio-économique, de la Direction d'Intégration Sociale.

Pour l'enregistrement il est nécessaire d'envoyer des informations précises comme:

- (i) Informations générales de l'acteur, comme: titre, année d'établissement, nombre de membres, NIF, nationalités dont s'en occupe l'acteur, secteurs d'activité
- (ii) Coordonnées de l'acteur, comme: adresse du siège, téléphone, fax, email, site internet, comptes de réseaux sociaux
- (iii) Coordonnées complètes du représentant legal de l'acteur, comme: nom, prénom, citoyenneté, numéro de carte d'identité ou de permis de séjour, numéro de passeport
- (iv) Remarques et autres informations qui aident à la compréhension de l'identité ou/et des particularités de l'acteur
- (v) Le statut et éventuellement ses modifications.

Pour envoyer les informations il faut compléter la forme d'enregistrement des acteurs reconnus de représentation collective des citoyens de pays tiers, le statut de l'acteur joint, à l'adresse électronique communities@immigration.gov.gr à la quelle vous pouvez vous adresser pour des renseignements supplémentaires.

Vous pouvez rechercher l'invitation et la forme d'enregistrement sur le site Web du Ministère de la Politique Migratoire à :

<http://immigration.gov.gr/web/guest/anakoinoseis1>

LE MINISTRE

DIMITRIOS VITSAS